



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

OSCAR

Code GIFAP : DS (poudre pour traitement de semence à sec)

600 g/kg de mancozèbe et 60 g/kg de flutolanil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide à usage agricole contre le rhizoctone brun et la gale argentée de la pomme de terre.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients)
- directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Xn nocif N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R36 : Irritant pour les yeux

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

Mention de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention

d'avertissement

Mention de danger

ATTENTION

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Date de révision : 24/09/2012

Numéro de version : 10

Page 1 de 8

(Date de la version précédente : 12/03/2012; version n°9)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR**Prévention**

P261 : Éviter de respirer les brouillards.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
 P332+P313 : Si l'irritation, oculaire persiste: consulter un médecin.
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P391 : Recueillir le produit répandu.
 SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
 EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	60	8018-01-7	Mancozèbe (IUPAC) : complexe de manganèse éthylènebis (dithiocarbamate polymérique) avec un sel de zinc
2	6	66332-96-5	Flutolanil : benzamide, N-[3-(1-méthyléthoxy)phényl]-2-(trifluorométhyl)

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s)	Mentions de danger	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
			Règ. 1272/2008	Règ. 1272/2008	Dir. 67/548	Dir. 67/548
1	235-654-8		GHS07, GHS08, GHS09	H317, H361d, H400	Xn, N	R43, R50/53, R63
2			GHS09	H411	N	R51/53

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Généralités En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeRisque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (acide sulfurique, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes sulfurés et gaz nitrés (NOx)).

Un nuage de poussières combustible peut se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR

Autre information

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières et éviter leur formation. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié afin d'éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Afin d'éviter l'accumulation de poussières, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter les atmosphères humides et l'eau.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

Valeurs limites d'exposition du flutolanil : 10 mg/m³ (Société Japonaise de la santé)

2 mg/m³ (Limites d'exposition de Nihon Nohyaku)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Poudre
Couleur	Vert clair
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,9 (25°C, CIPAC MT 75.2 en solution à 1% dans l'eau ???)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	L.I.E. = 60 g/m ³
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0,5 (apparente non tassée, CIPAC MT 33)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé Solubilité dans l'eau du mancozèbe : 6,2 mg/L à 25 °C Solubilité dans l'eau du flutolanil : 8,01 mg/L à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé Coefficient de partage n-octanol/ eau du mancozèbe : log Pow = 1,33 Coefficient de partage n-octanol/ eau du flutolanil : log Pow = 3,17
Température d'auto-inflammabilité	Non auto-inflammable jusqu'à 500°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non applicable
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Risques d'explosion des poussières. Tenir éloigné des flammes, des étincelles. Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom **OSCAR**

Toxicité aiguë

DL50 Voie orale

Rat : > 2000 mg/kg

DL50 Voie dermale

Rat : > 2000 mg/kg

CL50 Voie inhalatoire (4 h)

Pas d'effets indésirables prévisibles. Rat : CL50 (4heures) > 2,752 mg/l

Irritation

Peau

Lapin : Non irritant.

Yeux

Lapin : Irritant.

Sensibilisation

Cobaye : Modérément sensibilisant

Autres informations toxicologiques

Mancozèbe (substance active, pureté 80%)

- Génotoxicité : Non mutagène
- Cancérogénicité (Rat): Non cancérogène
- Etude de reproduction multigénération (Rat) : diminution du poids corporel des nouveaux-nés à doses toxique pour les parents.
- Tératogénicité (par voie orale, rat) :
 - DSE maternelle = 128 mg/kg/j
 - DSE foetale = 60 mg/kg/j
- Tératogénicité (par voie orale, lapin) :
 - DSE maternelle = 55 mg/kg/j
 - DSE foetale = 100 mg/kg/j

Malformations à fortes doses chez le rat. Embryo/foetotoxicité (retard d'ossification, avortements) à doses faibles, maternotoxique chez le rat et le lapin.

Neurotoxicité par voie orale, 90 jours (rat) : DSE/CSE = 8.2 – 10,5 mg/kg. Neuropathie et paralysie des membres postérieurs à forte dose, réversible à l'arrêt du traitement. Dégenescence neuro fibrillaire, épaissement de la gaine de myéline et prolifération des cellules de Schwann, phagocytose de la myéline.

Flutolanil (substance active)

- Cancérogénicité (rat et souris, 2 ans): Non cancérogène.
- Etude de reproduction (2 générations, rat) : Non toxique.

Tératogénicité (2 générations, rat et lapins) : Non toxique.

Toxicité aiguë pour certains organes cibles:

Toxicité orale (rat): sédation transitoire observée cliniquement chez les rats mâles et femelles à une dose inférieure ou égale à 10 000 mg / kg.
Toxicité inhalation (rat): Aucune anomalie observée chez les rats à la dose de 5,98 mg / L.

Toxicité chronique pour certains organes cibles:

Toxicité orale (13 semaines et 1,5 à 2 ans, rat, souris et chien) : aucun effet toxique significatif observé à une dose supérieure à 100 mg / kg / jour (guidance).

La classification du mélange est donc requise pour la sensibilisation et pour l'irritation oculaire.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 80%)
Oiseau	Toxicité aiguë, DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i>) : >2000 mg/kg.
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Cyprinus carpio</i>) : 7,24 mg/L Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 0,11 mg/L
Algues	Toxicité aiguë, CE50-72h : 0,18 mg/L
Daphnies	Toxicité aiguë, CE50-24h : 0,014 mg/L
Abeille	Toxicité aiguë de contact, DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : 161,7 µg/abeille Toxicité aiguë orale DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : 140,6 µg/abeille
Nom	Flutolanil (matière active)
Oiseau	Toxicité aiguë, DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i>) : >2000 mg/kg.
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Cyprinus carpio</i>) : 3,21 mg/L (OCDE 203) Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Lepomis macrochirus</i>) : >5,4 mg/L
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 : > 6,8 mg/L
Algues	Toxicité aiguë, 72h-ECr50 : >3,2 mg/L (OCDE 201) Toxicité aiguë, 72h-ECb50 : 0,97 mg/L (OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Flutolanil (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Hydrolyse	Stable pour pH de 5 à 9
Photolyse	Demi vie dans solution tampon = 277 jours
Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 80%)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Vitesse de dégradation DT50 < 1j (instable)

Autres informations

Rapidement dégradé dans l'environnement par hydrolyse, oxydation, photolyse et métabolisation. Dans le sol, la demi-vie est inférieure à 1 jour en condition aérobie et de maximum 11 jours en condition anaérobie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Flutolanil (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = -2,11 Facteur de Bioconcentration : BCFk = 100
Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 80%)
	Absence de potentiel d'accumulation (Rat) Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 1,33

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Flutolanil (substance active)
	K_{oc} = de 528 à 2340 ml/g en fonction de la nature du sol. La substance est donc d'assez mobile à faiblement mobile dans le sol.
Nom	Mancozèbe
	K_{oc} = de 363 à 2334 ml/g en fonction de la nature du sol. La substance est donc d'assez mobile à faiblement mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3088

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Solide organique auto-échauffant, NSA (contient : 60% mancozèbe).

IMO / IMDG / ICAO-TI
/ IATA-DGR :

Self-heating solid, organic, NOS (contains : 60% mancozeb).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.2

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

NON

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

OSCAR

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

DSE : Dose Sans Effet

CSE : Concentration Sans Effet

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
